

En un clic, payez votre TVM par   sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play

 **OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES  
FÉDÉRER POUR BÂTIR  
www.otr.tg  


3<sup>ème</sup> édition du « Dialogue interprofessionnel sur la fiscalité » de l'IFFD-OTR : un appel à communication lancé P.5

N°730 du 09 janvier 2025 / Prix : 250 F CFA / 18<sup>ème</sup> année

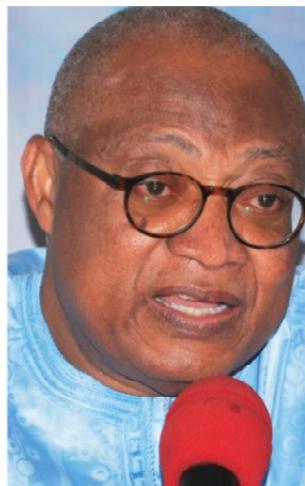
# Chronique Bonne & Heureuse de l'Année 2025

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité  
[www.chroniquedelasemaine.com](http://www.chroniquedelasemaine.com)

Première sénatoriale au Togo :

## Quand l'opposition choisit le boycott pour éviter une énième humiliation électorale

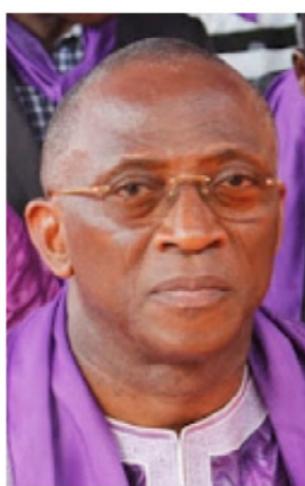
Diplomatie :  
**Le président Faure Gnassingbé, l'invité de marque à l'investiture du nouveau chef de l'Etat ghanéen John Mahama** P.3



Jean-Pierre Fabre  
ANC



Brigitte Adjamagbo  
DMP



Paul Dodzi Apevon  
FDR



Robert Yao Daté  
CAR

Renforcement de la sécurité routière :  
**Les seuils de vitesse à ne pas dépasser** P.5



2<sup>ème</sup> édition «ART TO GO» à Tsévié :  
**Allons à la source du 27 janvier au 9 février 2025**



**Abus des forces de l'ordre et de sécurité : Les citoyens togolais peuvent désormais signaler** P.6



 **Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.**

2<sup>ème</sup> édition «ART TO GO» à Tsévié :

**Allons à la source du 27 janvier au 9 février 2025**

Placé sous le haut patronage du ministère de la communication, des médias et de la culture et de la commune Zio 1, la deuxième édition des Résidences Internationales de Création Artistiques et Culturelles (LES RICAC) dénommées «ART TO GO», se déroulera du 27 janvier au 9 février 2025 à Tsevié autour du thème: «au-dessus du réveil». Comme à la première édition, ils seront encore nombreux, les artistes plasticiens (peinture-sculpture) venus de la République Démocratique du Congo, du Sénégal, du Ghana, du Bénin et du Togo à prendre part à ces résidences.

Dans le contexte actuel où l'Afrique fait face à la globalisation et à la mondialisation, le phénomène dénommée «Renaissance Africaine», apparait comme une nécessité



vitale que doivent s'approprier toutes les populations d'Afrique. Selon Mme Atafènam BELEI, Promotrice Culturelle, Commissaire d'Exposition Présidente de l'Association ART HERITAGE CULTURE, c'est dans le cadre de cette Renaissance Africaine, que s'inscrit la Relance de l'Art Plastique To-

golais en vue d'assurer et d'assumer avec fierté, l'entretien, la conservation et la sauvegarde des traditions locales et des patrimoines identitaires africains.

«En effet, fortifiés par cette dynamique continentale élargie à la diaspora, et pour

revisiter cette page importante du passé de ce que nous appelons la «Nation Togolaise», afin de redécouvrir en détails, et fixer sur des supports visuels, les quelques faits qui étayent notre histoire commune, les membres de l'Association ART HERITAGE CULTURE ont initié le présent Programme intitulé «ART TO GO». Ce qui signifie «Avançons dans l'Art» ou encore «L'Art pour avancer», en langue anglaise», a expliqué Mme Atafènam BELEI, Promotrice Culturelle, Commissaire d'Exposition Présidente de l'Association ART HERITAGE CULTURE.

«Le Programme «ART TO GO» est donc un Retour à la Source de la Nation Togolaise à Tsévié, dans le démarrage du processus de la «Renaissance des Arts Plastiques Togolais», après plus de 60 ans d'indépendance du Togo, proclamée officiellement le 27 Avril 1960 !Que les dieux du Panthéon de Tsévié bénissent tout ce qui s'y fera !», a-t-elle conclu.

Pour le Directeur Artistique, Kokou EKOUGOU, les RICAC 2025 vont permettre de cerner le point intime d'un dispositif à l'œuvre, pour permettre d'ouvrir une fenêtre sur l'existence d'un point de fuite, pour aller au-dessus de notre réveil artistique et culturel.

«Sortir de la conformité et aller au-delà de nos inspirations artistiques et culturelles avec l'audace du désir pour s'orienter dans la réalité, en accord avec le monde contemporain. Au-dessus du réveil, il est essentiel de s'intéresser à l'évolution dans l'affirmation de notre identité culturelle, tout en gardant ses racines pour mieux nous aider à communiquer plus efficacement, et de diverses manières avec les autres cultures», a-t-il indiqué.

Daniel A.

**SOUS LE HAUT PARRAINAGE DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES MÉDIAS ET DE LA CULTURE & LA COMMUNE DE ZIO 1**

**LES RESIDENCES INTERNATIONALES DE CREATIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES (LES RICAC) "ART TO GO"**

**EDITION 2025**  
27 JANVIER AU 09 FEVRIER 2025  
TSEVIE(TOGO)

**THÈME "AU-DESSUS DU RÉVEIL"**

LES PAYS PARTICIPANTS: RD CONGO, SENEGAL, GHANA, BENIN, TOGO

ARTS PLASTIQUES (PEINTURE - SCULPTURE)

(228)70 44 46 55  
90 22 61 67

Loi de finances, exercice 2025 :

**La répartition du budget**

La loi de finances, exercice 2025 est élaborée en tenant compte des priorités du gouvernement en matière de développement économique et social notamment les mesures de soutien aux couches les plus vulnérables et le renforcement des structures de base dans le domaine de l'éducation et la santé, dans un contexte marqué surtout par le ralentissement de l'économie mondiale. Elle vise à poursuivre les actions de lutte contre la flambée des prix dans le souci de renforcer la résilience de la population.

Réunie en troisième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2024, le 27 décembre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de finances, exercice 2025, sous la présidence de Kodjo Sevon-Tepé Adedze, président de l'Assemblée nationale en présence du commissaire du gouvernement, Essowè Georges Barcola, Ministre de l'économie et des finances et Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, en vue de contribuer à l'amélioration du bien-être social des populations.

Le projet de loi de finances, exercice 2025, adopté à l'unanimité des députés présents, s'équilibre en ressources et en charges à deux mille trois cent quatre-vingt-seize milliards cinq cent quatre-vingt-huit millions neuf cent soixante-douze mille (2.396.588.972.000) francs CFA contre deux mille cent soixante-dix-neuf milliards cent vingt-cinq millions neuf mille (2.179.125.009.000) francs CFA dans la loi de finances de l'année 2024, soit une hausse de 9,9% et deux mille deux cent cinquante milliards six-cent millions six cent six mille (2.250.600.606.000)

francs CFA dans la loi de finances rectificative, exercice 2024, soit une hausse de 6,5%. Les mesures fiscales proposées au titre de la loi de finances, exercice 2025, visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de financement des actions de développement et favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques. Elles sont essentiellement orientées vers la poursuite de l'amélioration du climat des affaires tout en prenant en compte les préoccupations des acteurs du secteur privé. Dans cet ordre d'idées, des innovations majeures sont introduites à l'instar de la réduction du taux des droits d'accises sur certains produits locaux ; la réduction de 50% sur le montant du droit de douane (DD) liquidé sur le gasoil utilisé par les industries, l'exonération à l'importation des véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (05) ans d'âge au maximum et des motocycles électriques neufs ainsi que les batteries de ces motocycles destinées à l'industrie du montage, le déplafonnement de la limite de 25% à observer pour la déduction des frais d'assistance technique et des frais de siège par les entreprises nouvelles et l'élargissement de la notion de frais d'assistance technique, la

création de la taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TETTIC) par arrêté, le paiement de la TVM des véhicules autres que les motocyclettes ; la déclaration et le reversement de la taxe liquidée au titre du mois précédent sous réserve des régularisations sur la base du chiffre d'affaires dégagé en fin d'exercice par les contribuables assujettis à la taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication au plus tard le 15 de chaque mois, le maintien des avantages fiscaux et douaniers en faveur des entreprises de bâtiments et travaux publics lors de l'importation et l'achat de leurs machines, matériels et engins ; la reconduction des avantages fiscaux sur l'importation de matériel agricole.

Les recettes budgétaires enregistrent une augmentation de 196,5 milliards de francs CFA pour s'établir à 1.475,6 milliards de francs CFA contre 1.279,1 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 15,4%. Cette hausse est portée essentiellement par les recettes fiscales qui passent de 1.042,1 milliards de francs CFA en 2024 à 1.200 milliards de francs CFA en 2025, soit une hausse de 15,2%. (Les dépenses budgétaires sont passées de 1.636,3 milliards de francs CFA en 2024 à 1.675,8 milliards de francs CFA en 2025, en hausse de 2,4%. Cette hausse est imputable essentiellement à celle des dépenses de personnel et des dépenses en atténuation des recettes.

Le ministre de l'écono-

mie et des finances, Essowè Georges Barcola a salué la qualité des débats et la bonne collaboration institutionnelle qui permet de répondre aux besoins des citoyens à travers la mobilisation des ressources internes, régional et auprès des partenaires techniques et financiers, ce qui permet au gouvernement de réaliser la feuille de route que lui a confié le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé au profit de la population togolaise. Le Président de l'Assemblée nationale a salué les choix budgétaires de la loi de finances, exercice 2025, motivé le vote par les députés ainsi que les avantages qui en découlent pour la population.

« Nous avons voté le projet de budget présenté, car nous avons été convaincus par la pertinence des choix budgétaires, l'idée qu'ils expriment, les ambitions qu'ils portent en matière de mobilisation des ressources et de leur allocation rationnelle entre les différentes priorités du Togo. Nos espérances ont été comblées par les dernières données affichées par le budget adopté avec notamment : le retour au plafond des 3% de déficit public en 2025 ; la poursuite d'une stratégie d'endettement prudente ; l'intensification de l'effort de collecte des impôts et taxes sans aucune augmentation des taux, au contraire ; la sélection rigoureuse des investissements publics à financer, avec une priorité pour ceux à fort impact social ; la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes », a-t-il indiqué.

Carole A.

**CHRONIQUE de la Semaine**  
Médias d'informations générales, d'analyses et de publicités

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
28 BP : 23 Lomé - Togo  
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97  
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

**Responsable**  
Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

**Directeur de la Publication**  
Daniel E. ASSOTE  
Tél. 92 40 38 43

**Rédactrice en Chef**  
Ampiaba AGHEY-LAWSON

**Rédaction**  
Carole A., Daniel A.,

Imprimerie SDR/Tirage : 1000 ex.

## Première sénatoriale au Togo : Quand l'opposition choisit le boycott pour éviter une énième humiliation électorale

Après avoir adhéré parfaitement à la politique de décentralisation prônée par le président de la République Faure Gnassingbé depuis quelques années à travers leur participation effective aux différents scrutins liés à ladite politique, la grande partie de la classe de l'opposition annonce une volte-face au dernier virage. Le processus de décentralisation amorcée par des élections municipales en 2019, suivi par les régionales en 2024, sera parachever selon le gouvernement par les élections sénatoriales en 2025. Si l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP), les Forces Démocratiques pour la République (FDR) et le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) avaient pris part aux deux premières élections sans bruit, pour celle du sénat ceux partis vont briller par le boycott. Pour quelle raison refusent-ils de prendre part à un scrutin qui clos un processus auquel ils ont adhéré depuis le début ? Sachant bien depuis le commencement que le terminus du projet de la décentralisation est bel et bien la mise en place du Sénat pour n'avaient-ils pas réclamé son annulation ? Tant de questions sur cette attitude surprenante de cette opposition sont suscitées au sein de l'opinion nationale.

Le Togo s'apprête à organiser ses premières élections sénatoriales le 15 février 2025, une avancée dans la mise en place des institutions prévues par la Constitution de 1992. Toutefois, cette échéance suscite des tensions, notamment avec l'annonce de plusieurs partis de l'opposition, comme l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP), les Forces Démocratiques pour la République (FDR) et le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), de boycotter ce scrutin. Alors que plusieurs leaders et militants de ces partis occupent et jouissent de plusieurs années déjà des postes de responsabilités issus d'une partie des élections inscrites dans le cadre de ce processus de décentralisation,

qu'est ce qui peut expliquer ce désintéressement pour le scrutin sénatorial ?

Pour nombre d'observateurs de la scène politique du Togo, le refus de candidater pour les sénateurs n'est qu'une fuite en avant pour éviter une énième humiliation électorale. En effet, depuis plusieurs années, l'opposition togolaise peine à se positionner comme une force unifiée et crédible face au pouvoir en place. Marquée par des divisions internes et un manque de stratégie claire, elle semble s'éloigner de son rôle traditionnel de contre-poids. Cette décision de boycott, qui s'ajoute à une série d'échecs électoraux et de contestations infructueuses, semble retracer les défis structurels auxquels elle est confrontée.

L'élection sénatoriale



s'inscrit aussi dans le cadre des réformes de la cinquième République, avec un Sénat qui comptera 61 membres. Parmi eux, 41 seront élus, tandis que 20 seront nommés par le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. Le Sénat, bien qu'envisagé dès la Constitution de 1992, ne verra sa concrétisation que dans quelques mois seulement. Malgré cela, l'opposition reste divisée sur son utilité et sur la stratégie à adopter face à ce nouveau tournant institutionnel. Il est très décevant de voir l'opposition plus divisée que jamais malgré les appels des militants à l'unité d'action pour mieux affronter le parti au pouvoir. Au moment où certains opposants confirment leur participation à cette élection, d'autres conscients des bourdes de leurs militants qu'ils ont passé le temps à duper, ne font que les pieds et les mains pour que le chef de l'Etat puisse aussi nommer les cadres de l'opposition au Sénat, et pour d'autres encore c'est le boycott la simple solution. Le parti Forces démocratiques pour la république (FDR) considère pour

sa part l'annonce de l'élection sénatoriale comme « un non événement et n'y accorde aucun intérêt ». Jean Pierre Fabre dénonce de son côté le « caractère antidémocratique » de ce scrutin et un processus qu'il juge « illégitime et contraire aux aspirations du peuple togolais ». Et comme si cela ne suffisait pas, l'ANC a annoncé le retrait de son unique représentant à la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Dans une directive rendue publique le lundi 23 décembre 2024, le parti dirigé par Jean-Pierre Fabre a officiellement sommé Jean-Jacques Folly Teko de démissionner de ses fonctions à la CENI, où il siège depuis 2022. En consolidant leur position de boycott l'ANC, la DMP, les FDR, le CAR..., est-ce à dire que ces partis de l'opposition sont en passe de mettre fin définitivement à tout ce qui concerne les élections au Togo ?

Selon certains analystes en choisissant de boycotter le processus électoral, l'opposition pourrait s'isoler davantage de la scène politique nationale.

Cette décision risque de réduire son influence dans les débats politiques et de renforcer la mainmise du pouvoir sur les institutions. Pendant ce temps, le gouvernement poursuit ses efforts pour consolider son assise, tout en mobilisant ses ressources pour préparer cette échéance.

La désunion de l'opposition a également un impact sur l'opinion publique. Beaucoup de Togolais, déçus par les luttes intestines et l'incapacité des partis à formuler des propositions concrètes, adoptent une posture d'indifférence. Ce désenchantement complique encore la tâche des contestataires qui peinent à capter l'attention et la confiance des électeurs.

Alors que le gouvernement voit en cette élection une opportunité de parachever la mise en place des réformes, l'absence de l'opposition pourrait limiter le pluralisme attendu dans cette institution. La date du 15 février 2025 s'annonce comme un moment si important pour le Togo cependant l'opposition ne semble pas toujours prendre la mesure des conséquences fâcheuses de la politique de la chaise vide.

Si le pouvoir en place consolide son influence, l'opposition devra impérativement repenser ses stratégies pour espérer jouer un rôle significatif dans l'avenir politique du pays.

Daniel A.

## Diplomatie : le président Faure Gnassingbé, l'invité de marque à l'investiture du nouveau chef de l'Etat ghanéen John Mahama

La Place de l'indépendance (Black Star Square) à Accra s'est révélée le 7 janvier dernier trop exigüe pour accueillir la cérémonie solennelle de prestation de serment et d'investiture du nouveau président ghanéen, John Dramani Mahama, et de sa vice-présidente, Jane Naana Opoku-Agyemang, élus eux deux le 07 décembre 2024.

Au nombre des invités de marque, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. Le chef de l'Etat avait à ses côtés plusieurs dirigeants parmi lesquels Bola Tinubu du Nigéria et Paul Kagamé du Rwanda.

Devant le Parlement et la Cour suprême, John Dramani Mahama a juré solennellement de respecter et de défendre la Constitution de la République du Ghana. Avant de recevoir les attributs du pouvoir, symboles de la plénitude de sa gouvernance, il s'est engagé à gouverner dans la justice et l'équité et à protéger les droits et les libertés de tous les citoyens et promouvoir le bien-être général de la nation.

Dans son discours d'investi-

ture, le Président John Dramani Mahama a promis de relever les défis économiques, sociaux et sécuritaires dans un contexte régional marqué par des menaces terroristes et d'extrémisme violent.

Le nouveau Président a remercié les dirigeants qui ont fait le déplacement d'Accra, pour rehausser l'éclat de cet événement qui confirme l'ancrage démocratique au Ghana. Il a promis de coopérer avec tous les Etats épris de paix pour une prospérité partagée.

Le Président Faure Essozimna Gnassingbé a félicité de vive voix son homologue ghanéen et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles charges à la tête de son pays.

Les Togolais et les Ghanéens sont des peuples frères unis



par les mêmes valeurs traditionnelles, historiques dans le respect des principes de bon voisinage.

A noter que le Président John Dramani avait choisi le Togo, comme l'un des premiers pays à visiter au lendemain de son élection.

Le Président John Mahama, 66 ans, a déjà dirigé le Ghana de 2012 à 2017. Il

aura pour cette mandature au poste du vice-président, son ancienne ministre de l'Éducation de 2013 à 2017, la Professeure Jane Naana Opoku-Agyemang. Avant son engagement politique, elle a assumé divers rôles académiques à l'Université de Cape Coast, notamment ceux de doyenne de la faculté des arts

et directrice de l'école des études supérieures et de la recherche. A 73 ans, la Prof. Opoku-Agyemang titulaire d'un diplôme en études françaises de l'Université de Dakar et d'un doctorat de l'Université York à Toronto, elle a été la première femme à diriger une université publique au Ghana, occupant le poste de vice-chancelière de l'Université de Cape Coast en 2008. Le 7 janvier 2025 le Ghana a marqué une étape historique avec l'investiture de la Professeure Jane Naana Opoku-Agyemang en tant que première femme vice-présidente du pays. Elle a prêté serment aux côtés de John Mahama, qui débute son nouveau mandat en tant que président de cette nation anglophone d'Afrique de l'Ouest.

Essobiou A.

## Vœux de nouvel an 2025 du chef de l'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE : «**Ma conviction est que notre pays avance (... ) tracer un chemin plus optimiste pour l'avenir**»

**Le Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé, a adressé un important message à la nation le 31 décembre 2024. L'essentiel de son message est marqué par une ambition renouvelée pour le développement inclusif de notre pays.**

«Chers compatriotes, Je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2025. Que cette année soit pour chaque togolaise et chaque togolais une année de santé, de paix, et de prospérité.

En 2025, nous continuerons à œuvrer sans relâche pour le développement inclusif de notre pays. Cela ne sera possible que grâce à notre unité et à notre détermination collective. Ensemble, nous continuerons à faire du Togo nation de prospérité partagée. Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous !», a écrit président Faure Gnassingbé le 1er janvier 2025 sur sa page X

Mes chers compatriotes du Togo et de la Diaspora.

Fidèle cette année à la tradition qui veut que le Chef de l'État offre ses vœux à la Nation à l'occasion du Nouvel An, je vous présente ce soir ceux que je forme pour le Togo, pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers.

Notre pays, comme l'ensemble des nations du monde a connu une année 2024 difficile à beaucoup d'égards. Au cours de l'année écoulée, les conséquences de nombreux conflits ont pesé sur chacun d'entre nous. La guerre qui oppose l'Ukraine à la Russie, outre son coût humain, déstabilise les circuits commerciaux mondiaux. Le conflit israélo-palestinien exacerbe le risque d'un embrasement généralisé au Moyen Orient. Là encore ce sont les voies du commerce mondial qui s'en trouvent fragilisées. Plus préoccupant, le risque de guerres commerciales s'est accru, en particulier entre les États-Unis et la Chine. Ces conflits nuisent à notre développement économique et sont souvent à l'origine d'une inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous.

Mon autre grande préoccupation concerne, vous vous en doutez, la crise climatique. Celle-ci affecte durement notre activité agricole et contribue à accroître l'insécurité alimentaire. En effet, moins le climat est prévisible, plus il est difficile pour

nos agriculteurs d'organiser leur production.

A ces difficultés, se rajoute dans la sous-région, une situation sécuritaire difficile qui s'étend aujourd'hui à l'ensemble du Sahel. Guerres commerciales, crise climatique, conflits sécuritaires, rien n'indique aujourd'hui que 2025 verra facilement disparaître ces difficultés. Pourtant, malgré ces différentes crises, je veux vous dire, ce soir, ma conviction que notre pays avance et que nous pouvons ensemble, si nous en avons l'ambition, tracer un chemin plus optimiste pour l'avenir. C'est en ce sens que le Gouvernement togolais a pris en 2024 les mesures que la situation imposait.

D'abord en faveur des populations rurales. Nous avons poursuivi l'effort pour renforcer la sécurité alimentaire, œuvrer en faveur de la souveraineté alimentaire et permettre à nos vaillants agriculteurs de vivre dignement de leur travail. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, le budget de l'État a alloué plus de 10 milliards au profit de 149.000 producteurs agricoles à travers divers mécanismes d'aide à l'agriculture. C'est ainsi aussi que l'État a subventionné l'achat d'engrais à hauteur de 17 milliards 900 millions, déployé 400 tracteurs agricoles et distribué 3 500 kits d'irrigation.

Pour aller plus loin, j'ai procédé en 2024 au lancement du programme de construction de 21 ponts modulaires mixtes en acier et béton. Cet ambitieux programme permettra le désenclavement du milieu rural, condition essentielle de son développement économique et social.

Dans le secteur de l'eau, à travers différentes initiatives, ce sont plus de 350 ouvrages hydrauliques qui ont été réalisés au cours de l'année sur l'ensemble de notre territoire et sur la période 2020-2024, ce sont 3 000 ouvrages que nous avons pu réaliser.

Et enfin, ce sont plus de 1.900 kilomètres de pistes qui ont été ouvertes ou réhabilitées chaque année depuis 2020, améliorant de manière très significative l'accès de nos agriculteurs aux mar-



Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé

chés. Cet effort majeur pour le secteur agricole est essentiel pour l'avenir de notre pays.

Au-delà de ces efforts au bénéfice du secteur agricole, une attention toute particulière a été portée au secteur de la santé. En janvier 2024, a été lancée le chantier de l'AMU (l'Assurance Maladie Universelle) qui vise à assurer à chaque citoyen un accès équitable à des soins de santé de qualité. Cette ambitieuse réforme concerne en particulier les employés ceux qui travaillent dans le secteur informel et ceux qui résident dans les milieux ruraux au Togo. De même, en 2024 le Togo a pu doter plusieurs centres de santé d'équipements médicaux modernes d'une valeur de plus de 20 milliards de FCFA.

Dans le même sens, nous avons augmenté les efforts de l'État au bénéfice de l'Éducation Nationale. C'est ainsi qu'en 2024, plus de 2 000 salles de classes ont été construites et réhabilitées sur les 7 000 classes réalisées dans le cadre de la feuille de route gouvernementale, et ce sont près de 4.400 postes d'enseignant qui ont été ouverts au concours national de décembre 2024, portant à 15 000 le nombre d'enseignants recrutés sur les quatre dernières années.

Enfin, comme annoncé ces derniers jours, le Gouvernement a lancé un vaste plan de lutte contre la vie chère. Ce plan comprend : une baisse des coûts de transport et un contrôle de prix des produits de première nécessité, accompagné d'un dialogue fructueux avec les importateurs et les grossistes. Par ailleurs, en plus de la prime spéciale de fin d'année dont bénéficient plus de 150.000 d'entre vous, la réduction des tarifs d'électricité concernera plus d'un million de togolais. Mes Chers compatriotes.

Toutes ces mesures vont dans le

bon sens et préparent l'avenir de la même manière que les dépenses sécuritaires garantissent notre indépendance.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2024, j'ai donné des instructions pour que soient significativement augmentées les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme et que soit encore mieux protégée la frontière au nord de notre pays. Et je veux ici rendre un hommage appuyé à nos forces de défense et de sécurité avec lesquelles j'ai passé le jour de Noël dans le Nord.

Mais la crise sécuritaire ne saurait être réglée par la seule réponse militaire. L'accent doit être mis sur la région des Savanes pour qu'elle ne soit pas laissée en marge du développement national. Ma conviction profonde est qu'au-delà du militaire, il faut le développement économique. Mais au-delà du développement économique, il faut du dialogue communautaire car il faut rétablir la confiance.

L'ensemble de ces actions et de ces initiatives représente un coût significatif pour nos finances publiques. Dans ce contexte, je me réjouis que la communauté internationale ait reconnu la qualité de l'action économique du Togo.

Cette reconnaissance s'est notamment traduite par la signature de plusieurs accords d'aide au financement d'investissements et de programmes sociaux par les grandes banques de développement comme la Banque Mondiale, la BAD (la Banque Africaine de Développement) ou la Banque Ouest Africaine de Développement. Tous ces résultats économiques et sociaux sont conformes à la Feuille de Route 2020-2025 que j'avais donnée au Gouvernement et que, sous mon autorité, il applique année après année.

En 2025, nous aurons à poursuivre ces efforts. Il reste encore une année à courir pour cette Feuille de Route. C'est une planification rigoureuse qui a porté ses fruits. Et bien sûr, tout n'a pas pu être intégralement achevé mais la plus grande partie de ce que nous avons programmé a été réalisée.

En 2025, j'attacherai une attention vigilante à ce que le plus grand nombre possible d'objectifs soient atteints. C'est le cas notamment en matière d'énergie et d'industrie ; c'est le cas aussi dans le domaine social où nous devons redoubler d'effort pour la santé et l'éducation.

Mes Chers compatriotes, Togolaises, Togolais. Je veux terminer ces vœux que je vous adresse pour 2025 en soulignant combien l'année qui vient marquera un renouveau de notre vie démocratique. En février prochain, un Sénat sera mis en place et dans les mois qui suivent la réforme constitutionnelle votée en 2024 entrera en vigueur. Le Togo deviendra alors une véritable démocratie parlementaire comme c'est le cas dans plusieurs grands pays, notamment l'Inde, l'île Maurice, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, par exemple. Je me réjouis de cette évolution qui permettra au peuple togolais d'être mieux représenté et contribuera donc efficacement à la préparation de l'avenir du pays.

Mes chers compatriotes, Togolaises, Togolais. Je suis conscients que nous ne pouvons pas à nous seuls changer la donne climatique, comme nous ne pouvons pas à nous seuls résoudre les conflits proches ou lointains. Mais nous devons agir, agir pour contribuer à la solution de ces crises comme nous devons agir pour protéger notre patrie des conséquences qu'elles peuvent avoir sur nous. Nous devons même aller plus loin et saisir les opportunités qu'elles offrent pour préparer un avenir meilleur. C'est par ces réalisations que s'exprime pour chacun d'entre nous la fierté d'être togolais. Faisons en sorte, ensemble, qu'en 2025, cette fierté soit renouvelée.

Bonne année à tous et que Dieu bénisse notre cher pays le Togo

## 3<sup>ème</sup> édition du « Dialogue interprofessionnel sur la fiscalité » de l'IFFD-OTR : un appel à communication lancé

**Dans l'objectif d'exciter à l'harmonisation des politiques commerciales, à la réduction des barrières non tarifaires et à l'amélioration des infrastructures, l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) organise un colloque scientifique international les 10 et 11 juillet 2025 à Lomé. La tenue de ce colloque intitulé « Commerce international, développement économique et durabilité : Focus sur les organisations douanières et leurs rôles dans la facilitation des échanges en Afrique » s'inscrit dans le cadre de la troisième édition du « Dialogue interprofessionnel sur la fiscalité » de l'IFFD-OTR.**

Dans un monde marqué par des mutations constantes et des crises récurrentes, la souveraineté économique apparaît comme un enjeu central pour de nombreuses nations. En Afrique, malgré des décennies d'efforts pour s'intégrer au commerce mondial, le continent demeure l'une des régions qui contribuent le moins aux échanges commerciaux internationaux. La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), montre que la part de l'Afrique dans le commerce international reste inférieure à 3 %, tandis que le commerce intra-régional ne représente que 17 % des échanges du continent, bien en deçà des moyennes globales (CNUCED, 2020).

Cette situation s'explique en partie par une faible diversification des économies africaines, une dépendance excessive aux exportations de matières premières, et des infrastructures commerciales limitées (Coulibaly et Fontagné, 2006; Limao et Venables, 2000; Rodrik, 2016). Ces constats invitent à une réflexion approfondie sur les leviers à la disposition des décideurs africains pour faire du commerce un moteur de transformation économique et sociale.

Le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en janvier 2021 constitue une avancée majeure dans cette direction. En promouvant un marché unique pour les biens et services et en facilitant la circulation des capitaux et des personnes, cet accord ambitionne de renforcer le commerce intra-africain, de stimuler l'intégration économique et de promouvoir une transformation structurelle à travers l'industrialisation, la sécurité alimentaire et le développement agricole (UNECA, 2021). Cependant, des défis subsistent, notamment en matière d'harmonisation des politiques commerciales, de réduction des barrières non tarifaires et d'amélioration des in-

frastructures.

C'est dans ce contexte qu'un colloque scientifique international intitulé « Commerce international, développement économique et durabilité : Focus sur les organisations douanières et leurs rôles dans la facilitation des échanges en Afrique » est organisé par l'IFFD-OTR dans le cadre de sa troisième édition du « Dialogue

interprofessionnel sur la fiscalité », la Normandie Business School, l'Université de Rennes 2, le Master 227 de l'Université Paris Dauphine, l'Association dauphinoise d'administration fiscale (ADAF) et la Société Ouest Africaine de Finances Publiques les 10 et 11 juillet 2025 à Lomé. Il rassemblera chercheurs, universitaires, praticiens, experts et décideurs pour explorer les problématiques liées au commerce international, au développement économique et à la durabilité, avec un accent particulier sur l'Afrique et les pays en développement. Cette conférence permettra aussi de débattre du rôle des organisations douanières dans la réussite des politiques commerciales en Afrique, en particulier dans ce contexte marqué par la volonté de ces pays de renforcer leur coopération commerciale via la ZLECAf.

### Modalités du colloque

Aucun frais de participation n'est envisagé par les organisateurs. Les frais de voyage et d'hébergement restent à la charge des participants.

### Dates limites de soumission

Les auteurs intéressés sont priés de faire part de leur volonté d'intervenir avant le 15 mars 2025 en envoyant un résumé étendu (environ 5 pages au maximum) de leur projet de communication. Le résumé doit préciser le titre de la communication, les auteurs, les enjeux du sujet, la problématique, la méthodologie de recherche et les principaux résultats escomptés. Les contributions sélectionnées par le comité scientifique du colloque sur la base de leur pertinence,



de leur qualité, et de leur potentiel à générer un débat constructif pendant la conférence, seront notifiées aux auteurs au plus tard le 1er mai 2025. Les soumissions complètes (15 pages ou 48,000 caractères au maximum (espaces compris) en français, anglais doivent être envoyées d'ici le 15 juin 2025. Des prix seront décernés aux trois meilleurs papiers choisis par le Comité scientifique lors du Dialogue à Lomé. Merci d'adresser vos propositions de contributions à : [iffdotr@otr.tg](mailto:iffdotr@otr.tg)

### Consignes pour la soumission d'une proposition

La proposition devra être ré-

digée en français ou en anglais et comprendre les éléments suivants :

- \* les propositions de communication devront être rédigées en Times New Roman, taille 12, en interligne simple avec des marges supérieures, inférieures, gauches et droites de 2,5 cm ;
- \* la page de garde devra comprendre les éléments suivants : (i) le titre de la communication en français ou anglais ; (ii) le(s) nom(s), prénom(s) de l'auteur ou des auteurs suivis du (des) titre (s) et grade (s), de l'appartenance institutionnelle, de l'adresse électronique et du contact téléphonique ; (iii) un résumé de 150 à 250

mots au maximum suivi de trois à cinq mots clés ;

\* la bibliographie devra être classée par ordre alphabétique des références effectivement mobilisées dans le texte. Contacts et informations pratiques pour tous les renseignements complémentaires concernant ce colloque, veuillez contacter :

Akouété Paulin BATE, Tel : (00228) 90 33 95 07 ; e-mail : [abate@otr.tg](mailto:abate@otr.tg)

Cyrille BAKPAH, Tél : (00228) 71 10 71 29 ; e-mail : [abakpah@otr.tg](mailto:abakpah@otr.tg)

Maxence BRINGUIER, Tel : (0033) 6 74 60 64 80 ; e-mail :

[adafmaster227dauphine@gmail.com](mailto:adafmaster227dauphine@gmail.com)

\* 12/12/2024 : Lancement de l'appel à communications

\* 15/03/2025 : Date limite de soumission

\* 01/05/2025 : Notification des décisions aux auteurs

\* 15/06/2025 : Date limite d'envoi des communications révisées

15/06/2025 : Ouverture des inscriptions

Carole A.

## Renforcement de la sécurité routière : Les seuils de vitesse à ne pas dépasser

**Pour renforcer la sécurité routière sur l'ensemble du réseau routier togolais, les autorités en charges des Transports, et de la sécurité ont unanimement reconnu la nécessité d'influer sur la vitesse. Ainsi, par arrêté interministériel en date du 20 décembre 2024, le gouvernement a institué de nouvelles limitations de vitesse.**

Désormais, au Togo, il existe des limitations de vitesses selon que l'on soit en zone (urbaine ou agglomération, rase campagne ou hors agglomération), selon le type d'usage (transport public ou privé de personnes ou de marchandises), ou la catégorie de véhicules utilisée : les cycles, les motocycles, les tricycles, les quadricycles. Mais l'on retiendra essentiellement que les véhicules publics ou privés de transport ou de marchandises, devront rouler à une vitesse ne dépassant pas les 50km/h en zone urbaine. En rase campagne,



les taxis n'excéderont pas les 90 km/h.

Dans le même temps, les véhicules transportant des produits inflammables ou autres matières dangereuses, devront impérativement rouler à une vitesse ne dépassant pas les 70 km/h.

Pour ce qui est des motos, des tricycles, et autres quadricycles, ils devront rouler à une vitesse maximale de 50km/h en zone urbaine. En rase campagne, ils devront

rouler entre 60 et 90 km/h selon les cylindres des engins. Rappelons que, par le même arrêté, l'autorité informe que des dispositions sont prises pour assurer la mise en œuvre de cette mesure. D'ailleurs, des dispositifs de contrôles, notamment des radars, sont déployés sur des réseaux routiers pour veiller au respect de ces nouvelles dispositions.

Carole

## Togo : L'usage du drapeau dans les Palais royaux est strictement réservé aux Chefs canton



Le Ministre togolais de l'Administration territoriale et de la Chefferie coutumière, le Colonel Awaté Hodabalo, a récemment pris une mesure forte en mettant fin à l'usage inapproprié du Drapeau national par la chefferie traditionnelle. Cette décision a été annoncée dans une note circulaire datée du 6 janvier. Le ministre a souligné qu'il avait constaté l'utilisation « inappropriée » du drapeau national par certaines autorités coutumières.

Dans cette note, le ministre a rappelé que « le drapeau, faisant partie des emblèmes nationaux, au même titre que les armoiries, l'hymne national, la devise et le sceau de l'État, est soumis à une réglementation stricte ».

« A cet effet, je vous rappelle que l'usage de cet emblème, en particulier la montée du drapeau dans les palais royaux, est strictement réservé aux chefs de canton », a-t-il ajouté.

**Ampiaba A.**

## Abus des forces de l'ordre et de sécurité : Les citoyens togolais peuvent désormais signaler

Le ministère de la sécurité et de la protection civile met une plateforme en ligne à la disposition des citoyens togolais. Cette plateforme permet de signaler, en toute confidentialité, les abus ou comportements inappropriés des forces de l'ordre et de sécurité.

Aux rangs des cas d'abus qui peuvent être signalés via la plateforme <https://uri.gouv.tg/services-mspc>, on a l'abus de pouvoir, l'usage disproportionné de la force, les arrestations arbitraires, la corruption ou l'extorsion, les traitements discriminatoires et le non-respect des droits fondamentaux des citoyens.

La démarche témoigne de la volonté de ce département de renforcer la transparence, l'équité et la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité. Elle va contribuer à garantir un service de



sécurité exemplaire et à maintenir un dialogue constant entre la population et les autorités.

« Cette initiative vise à encourager les citoyens à faire entendre leur voix en signalant des abus et les efforts des autorités dans la promotion d'une sécurité respectueuse des droits humains. Elle permet également de renforcer la confiance entre les citoyens et les

forces de l'ordre », a-t-on appris.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile invite la population à utiliser cette plateforme afin de contribuer à construire un environnement plus sûr, juste et inclusif pour tous.

**Essobiou A.**



## Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

**Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.**

**Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**

## ASKO : Meyebine Gnassingbé s'en va, Pawoubadi Pidabi élu nouveau président

Le samedi 28 décembre 2024, l'Association Sportive de la Kozah (ASKO de Kara) a tenu son congrès ordinaire et électif dans la grande salle du Palais des congrès de Kara. À l'issue des travaux, la liste ASKO Évolution, avec à sa tête M. PIDABI Pawoubadi a été élue pour les quatre prochaines années.

Le congrès a démarré effectivement avec un mot de bienvenue de l'actuel président d'honneur de l'ASKO l'honorable Meyebine Esso GNASSINGBE. Ensuite l'on a suivi une allocution du Secrétaire Général de la Ligue Régionale de Kara, représentant la Fédération Togolaise de Football (FTF) M. Ousmane Mohamed SARKO puis le mot du Secrétaire Général des supporters des Kondona de la Kozah M. AWESSO Marc.

Un discours d'ouverture solennelle des travaux du congrès ordinaire et électif a été tenu par le représentant du Ministre des Sports et des Loisirs, représentant du préfet de la Kozah.

Le Gouverneur de la Région de la Kara a été représenté par son Secrétaire Général M. GNIGBANGOU Gountibote.

Outre les délégués et congressistes, les travaux se sont déroulés en présence des représentants des clubs notamment ASCK, AS Binah, Kakadi et sous le regard du président du CDF Haknour M.

Ibrahim Abdoul Rahmane alias Zizou. Naturellement les joueurs de l'ASKO y compris la section féminine du club étaient présents.

Après l'adoption du procès-verbal des activités, le rapport d'activités du 12 décembre 2020 à ce jour a été présenté par le Secrétaire Général de l'ASKO M. AGBOLI Patrice. Et ce dernier a été adopté par acclamations des congressistes. Cependant le rapport financier octroyé à un cabinet sera présenté ultérieurement d'après le secrétaire général au prochain congrès.

Le présidium a été dirigé par Mme AWATE Alimata assistée par deux rapporteurs. D'abord, une vérification des listes des délégués votants a été effectuée suivie de la présentation de l'unique liste en lice nommée ASKO Évolution.

Plébiscité, la liste ASKO Évolution a été unanimement élue par acclamations donnant quitus au nouveau président exécutif et son bureau de diriger pendant les 4 prochaines années le club 9 fois champion du Togo dont 5 titres d'affiliés,

4 coupes du Togo et une Supercoupe.

La liste ASKO Évolution a désormais comme président d'honneur l'honorable Meyebine Esso GNASSINGBE dont le Président exécutif est PIDABI Pawoubadi, maire de la Commune Kozah 1.

1er vice-président : Carlos Potchona

2ème Vice-Présidente: Madame Wella Mélanie

Les conseillers

1er Conseiller : Jérémie Dandao

2ème conseiller : Patrice Agboli

3ème conseiller : Keleou Hodabalo

4e conseiller : TCHA Wiyao Essodong

Trésorerie : Essosolim Nika

Les premiers mots du président exécutif

Le président exécutif a tenu son premier discours de circonstance sous le signe de la reconnaissance et de remerciements à l'endroit du bureau sortant et tous les acteurs qui sont derrière les jaunes et noirs de la Kozah.

Tout en faisant l'éloge du président sortant, M. PIDABI Pawoubadi s'est engagé avec détermination à poursuivre le travail sans relâche pour faire rayonner davantage le club identitaire de la Kozah, ceci



Meyebine Gnassingbé (micro) et le nouveau président Pawoubadi Pidabi

avec le concours de tout son bureau et les bonnes volontés qui ont toujours été derrière le club champion en titre de l'exercice 2023-2024.

Les principaux axes de la liste ASKO Évolution

Sur le plan administratif et juridique, le nouveau bureau s'attèlera à maintenir les textes en conformité avec ceux de l'international.

-L'autre défi sera sur le plan infrastructures puis la formation des joueurs de toutes les catégories. Un dispositif de mobilisation des ressources surtout financier sera l'un des axes phares du bureau.

Ainsi, pour le nouveau président, l'objectif sera atteint que s'il y a une adhésion totale dans la conduite de ce projet commun.

Pour terminer, le président a remercié le premier spor-

tif togolais pour sa vision de politique de la promotion du sport en général et du football en particulier. Ainsi il n'a pas oublié de souhaiter une bonne et heureuse à toutes et à chacun jusqu'au plus haut sommet de l'état.

Le Secrétaire Général de la Ligue Régionale de la Kara, représentant le Ministre des Sports et des Loisirs et la FTF, M. Ousmane Mohamed SARKO avant de déclarer clos les activités du congrès ordinaire et électif de l'ASKO de Kara, a souhaité plein succès au nouveau Bureau Exécutif pour les quatre prochaines années.

Source: Togofoot.tg

## Afrique /Fin des accords militaires avec la France: le Tchad et le Sénégal réagissent avec virulence aux propos d'Emmanuel Macron

A la suite des déclarations d'Emmanuel Macron selon qui des négociations ont eu lieu concernant le retrait annoncé des troupes françaises de plusieurs pays d'Afrique et qui fustige l'« ingratitude » de certains dirigeants du continent qui ne seraient plus à la tête de pays souverains si l'armée française ne s'y était pas déployé, le Premier ministre sénégalais et le chef de la diplomatie tchadienne dénoncent des propos « totalement erronés » pour l'un, une « attitude méprisante » pour l'autre.

Le Tchad et le Sénégal ont apporté une réponse cinglante à Emmanuel Macron après ses propos concernant le retrait annoncé des troupes françaises de plusieurs pays d'Afrique.

Le Tchad et le Sénégal ont apporté une réponse cinglante à Emmanuel Macron après ses propos concernant le retrait annoncé des troupes françaises de plusieurs pays d'Afrique.

Les propos tenus par Emmanuel Macron dans le cadre de la traditionnelle conférence des ambassadeurs organisée lundi 6 et mardi 7 janvier à Paris au sujet de la fin récemment annoncée de plusieurs partenariats militaires avec la France en Afrique ne passent pas inaperçus sur le continent, loin s'en faut.

Dans la soirée de lundi, le Premier ministre sénégalais Ousmane Sonko, dont le

pays a annoncé ces dernières semaines la fin de toute présence militaire française et étrangère sur son sol en 2025, a ainsi contesté que le retrait annoncé des soldats français du Sénégal aurait donné lieu à des négociations, comme l'affirme le président français. Qualifiant, sur le réseau social X, cette affirmation de « totalement erronée », il y précise qu'« aucune discussion ou négociation n'a eu lieu à ce jour [au sujet du départ annoncé des bases françaises] » et que cette décision prise par le Sénégal « découle de sa seule volonté, en tant que pays libre, indépendant et souverain ».

« La France n'a ni la capacité ni la légitimité pour assurer à l'Afrique sa sécurité et sa souveraineté »

Grand pourfendeur de la présence française dans son pays avant son accession au pouvoir l'an dernier, Ousmane

Sonko a aussi apporté un contredit cinglant aux déclarations d'Emmanuel Macron à propos d'une « ingratitude » de certains dirigeants africains qui ne seraient plus à la tête de pays souverains sans le déploiement de l'armée française. « La France n'a ni la capacité ni la légitimité pour assurer à l'Afrique sa sécurité et sa souveraineté. Bien au contraire, elle a souvent contribué à déstabiliser certains pays africains comme la Libye avec des conséquences désastreuses notées sur la stabilité et la sécurité du Sahel », lui a répliqué le chef du gouvernement sénégalais.

Un peu plus tôt dans la journée, le ministre tchadien des Affaires étrangères, Abderaman Koulamallah, avait quant à lui déploré les propos du président français dans un communiqué lu à la télévision nationale, rapporte la correspondante de RFI à Ndjamen, Nadia Ben Mahfoudh. « Le gouvernement de la République du Tchad exprime sa vive préoccupation suite aux propos tenus récemment par le président de la République française, Emmanuel Macron, qui reflètent une attitude méprisante à l'égard de l'Afrique et

des Africains », y déclare-t-il ainsi avant de demander aux « dirigeants français [d']apprendre à respecter le peuple africain et [à] reconnaître la valeur de ses sacrifices » et de rappeler le « rôle déterminant » joué par l'Afrique et par le Tchad « dans la libération de la France lors des deux guerres mondiales ». Leurs « sacrifices immenses » ont été « minimisés » sans qu'un « remerciement digne de ce nom n'ait été exprimé » assène Abderaman Koulamallah.

« Que la France respecte les décisions et la politique souveraine du peuple tchadien » Dans son communiqué, le chef de la diplomatie tchadienne estime également qu'« en 60 ans de présence [au Tchad], [...] la contribution française a souvent été limitée à des intérêts stratégiques propres, sans véritable impact durable pour le développement du peuple tchadien » avant de conclure en appelant Emmanuel Macron à se concentrer sur « la résolution des problèmes qui préoccupent le peuple français ».

Sur Tchadinfos, Aziz Mahamat Saleh, le ministre des Infrastructures, également en charge de la communication du Comité de désengagement des

forces françaises au Tchad, a quant à lui demandé « à ce que la France respecte les décisions et la politique souveraine du peuple tchadien ». Revenant sur la décision prise par Ndjamen de rompre ses accords de défense avec Paris le 28 novembre dernier, celui-ci a par ailleurs expliqué qu'il s'agissait d'une « décision mûrement réfléchie [...] [Le président] n'a fait qu'appliquer la volonté souverainiste et chauviniste des Tchadiens », a-t-il déclaré.

Après le départ des avions de chasse français et la « libération » de la base de Faya-Largeau le mois dernier, Aziz Mahamat Saleh a par ailleurs annoncé que les troupes françaises se retireraient de la base militaire d'Abéché le 11 janvier et que leur retrait total et définitif du pays interviendrait bien le 31 janvier, conformément au délai imposé par les autorités tchadiennes.

Rfi

**NOUVEAU  
50CL**

**MÊME  
SAVEUR**

**650\*  
FCFA**

**LA BOUTEILLE**

**50cl**

#Harmonies

WWW.BBLOME.COM

\*PRIX CONSEILLÉ À LA BOUTEILLE DE 50CL

f @ in x



**EKU**  
BAVARIA

